

# 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024

## Volet pollutions agricoles



COFIL départemental captages  
prioritaires de la Drôme  
9 avril 2019

*Elise DUGLEUX - Laure VALLADE*



# Les objectifs stratégiques du 11<sup>e</sup> programme

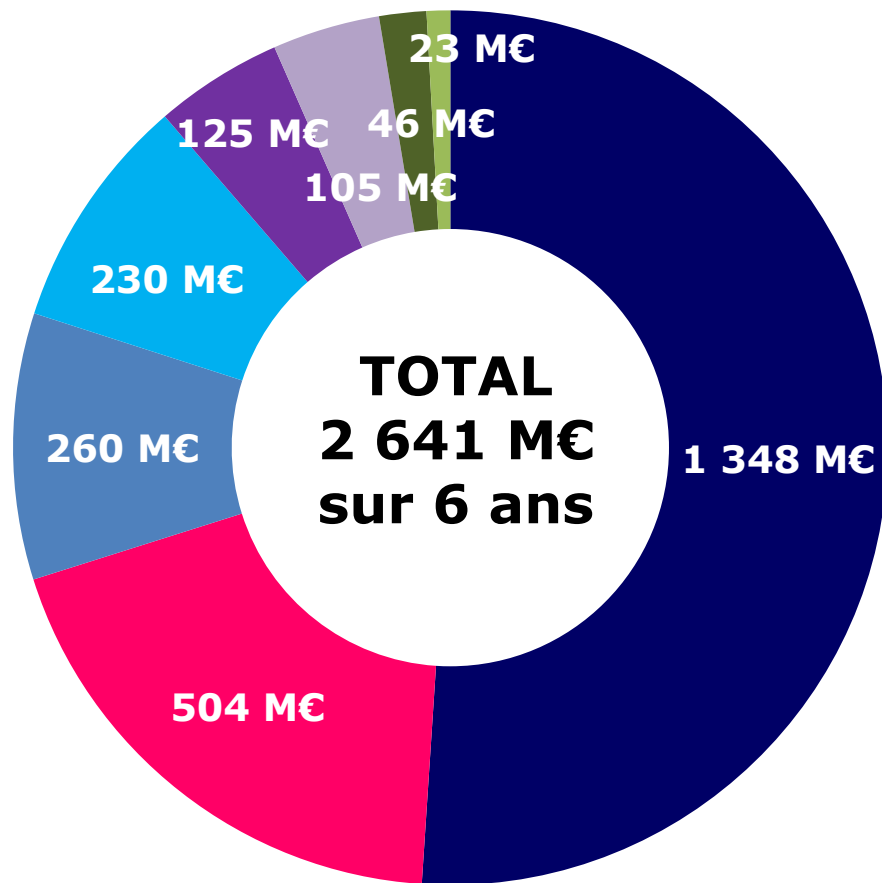
- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux
- **(QUANTITÉ)** Economiser et mieux partager la ressource
- **(BIODIVERSITÉ)** Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)** Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement



# Un budget pour 2019-2024

- **2,64 Milliards d'euros** (440 Millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**

# Le budget par domaine d'intervention



## ■ 1 348 M€

Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

## ■ 504 M€

Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

## ■ 260 M€

Economiser et partager l'eau **Volume financier préservé sur les captages**

## ■ 230 M€

Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

## ■ 125 M€

Lutter contre les pollutions industrielles

## ■ 105 M€

Améliorer la connaissance et la surveillance

## ■ 46 M€

Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

## ■ 23 M€

Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Programmes : 819,5 M€



# 11<sup>ème</sup> programme & agriculture (volet pollutions agricoles)

## ● Contexte

- **Une enveloppe maintenue** entre le 10e et le 11e programme
- Des actions centrées sur les **captages prioritaires** et les **zones de sauvegarde**
- Des changements systémiques renforcés
  - Mise en avant des filières à bas niveau d'intrants

## ● Axes d'intervention

### 1- Mise en œuvre du SDAGE

- Restaurer durablement la qualité des **captages d'eau potable prioritaires du SDAGE**
- Maintenir la qualité de l'eau sur les **zones de sauvegarde des ressources stratégiques**
- Accompagner la mise aux normes des exploitations au titre de la Directive Nitrates
- Limiter la pollution due aux pesticides au titre d'**ECOPHYTO II**

### 2- Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique

- Accompagner l'expérimentation agricole



# 11<sup>ème</sup> programme & captages prioritaires

- **Captages prioritaires identifiés dans le SDAGE**
- **Aides apportées dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie d'actions différenciées** (après période transitoire)
- **Conditionnement des aides à une démarche pérenne**
  - > elle prend place dans un projet de territoire ou de filière économique
  - > elle s'inscrit dans un dispositif ZSCE avec le 2<sup>nd</sup> arrêté préfectoral validant le PA
  - > des actions durables sont inscrites dans une DUP
  - > les actions s'appuient sur les prescriptions du guide Agence 2015 « pérennité »
- **Objectif final d'intégration progressive** de ces actions dans les **politiques des services publics d'eau** et/ou dans la mise en place des **projets de territoire**
- **Taux d'aide : jusqu'à 70 %**

# 11<sup>e</sup>me programme & captages prioritaires : vers une stratégie d'actions différenciées

## Enjeu

La stratégie d'actions différenciées vise à mettre en place les actions les plus pertinentes sur les aires d'alimentation des captages (AAC) en fonction des typologies de situation

► **il s'agit de gagner collectivement en efficacité**

**NB : Période transitoire jusqu'à mi-programme**



# Vers une stratégie d'actions différenciées sur les captages prioritaires

## Méthode de travail

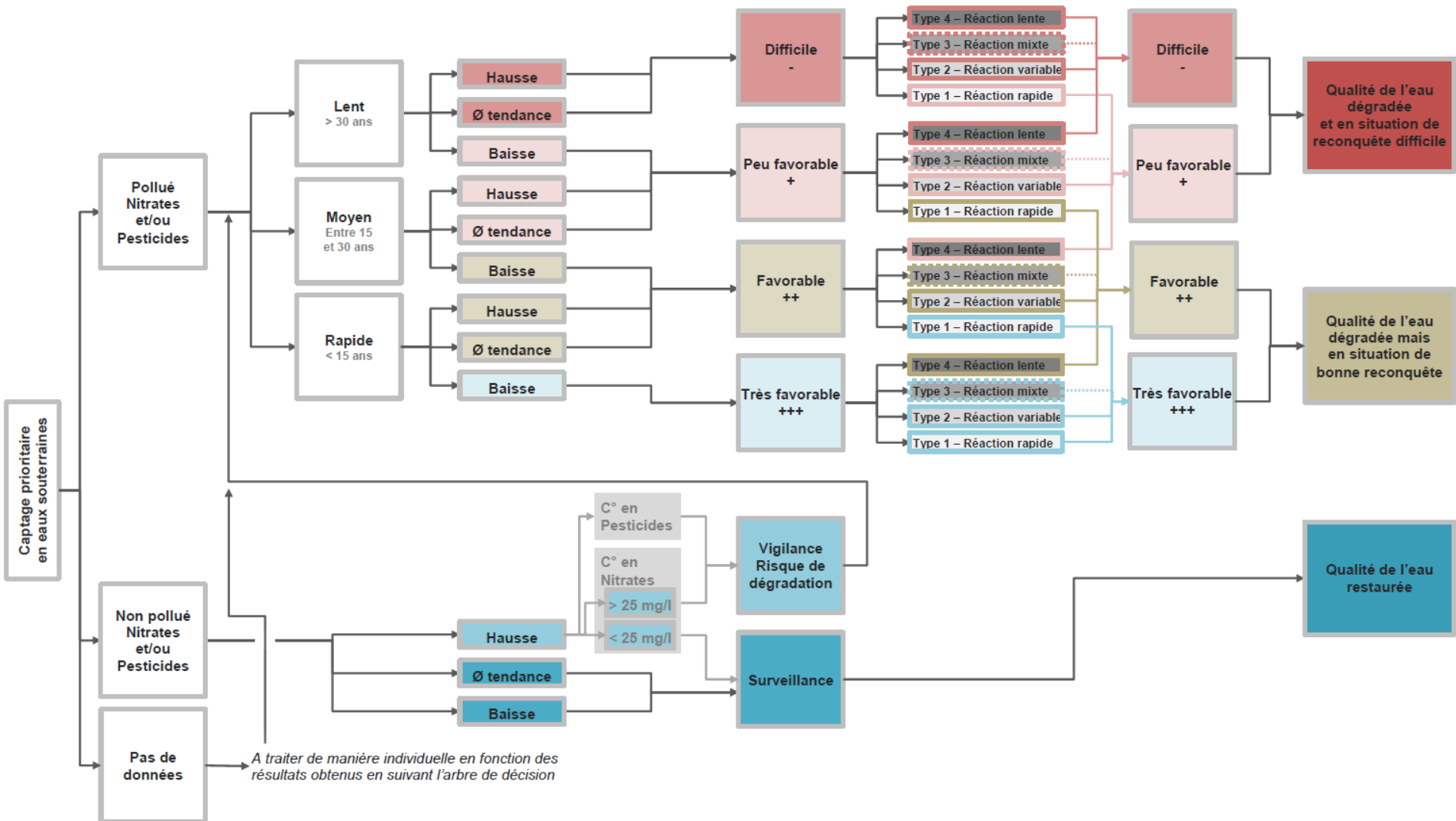
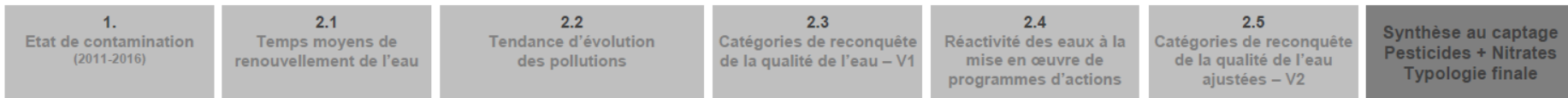
- **Phase 1** : production d'une typologie initiale basée sur des indicateurs simples et robustes

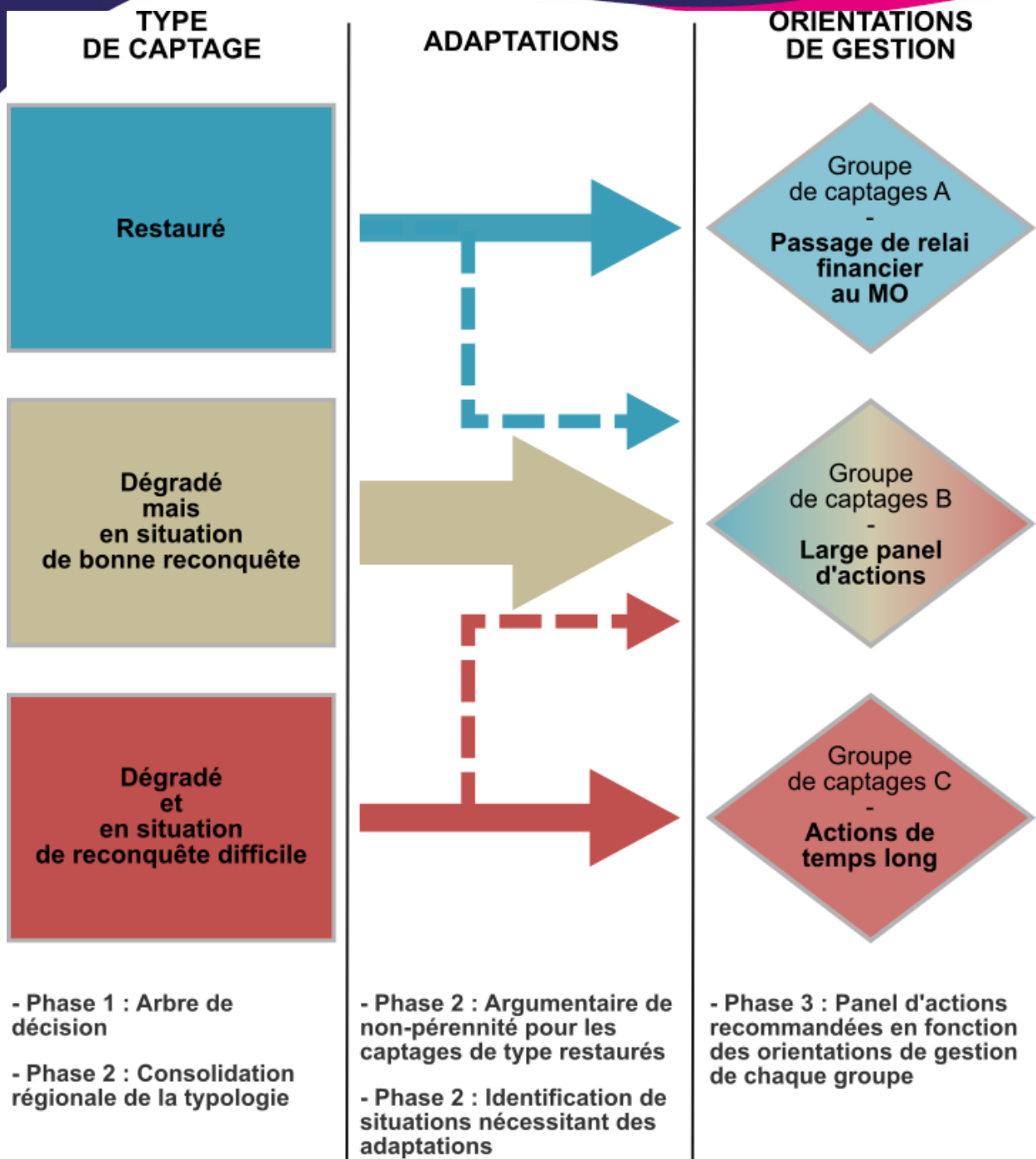


- **Phase 2** : une consolidation régionale pour étayer la typologie initiale et les leviers d'actions adaptés aux captages prioritaires
- **Phase 3** : le déploiement de la stratégie d'actions différenciées sur le terrain



# Arbre de décision





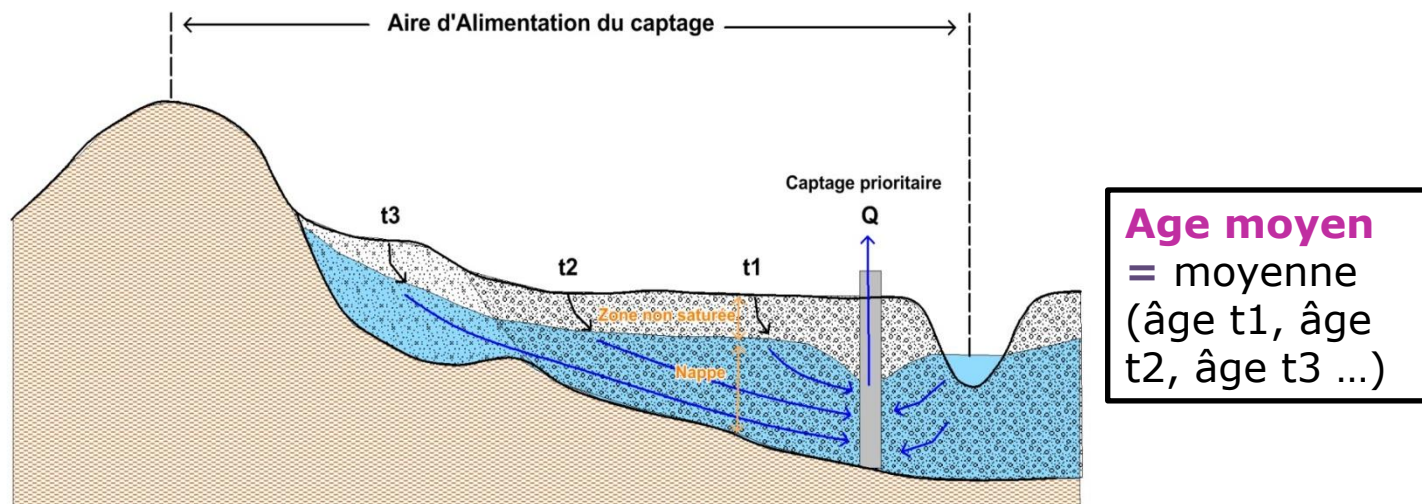


# Calendrier mise en œuvre

- **Résultats étude de datation** en cours d'appropriation (COFIL final 21 mars dernier)
- **Communication aux maîtres d'ouvrage des captages** (courrier) courant avril
- **Production de la typologie initiale** (siège AERMC) en mai
- **Lancement de la consolidation régionale** en juin pour une validation de la typologie à l'automne 2019

# Étude datation des eaux : premiers retours

## Zoom : définition de l'âge moyen d'une nappe



- L'âge de l'eau souterraine (ou son temps de résidence) correspond à **la durée que l'eau a mis de son point d'infiltration jusqu'au point où elle est prélevée (captage)**.
- Un captage est alimenté par une **multitude de gouttes d'eau (lignes de flux)** qui ont des **âges différents** : c'est le temps moyen de renouvellement de la nappe dans son ensemble qui est estimé, c'est pourquoi on parle d'**âge moyen** (ou d'âge apparent)

# Zoom : principes de la méthode de datation

La méthode est basée sur la détermination des concentrations de deux gaz polluants de l'atmosphère : les chlorofluorocarbures (CFC ou fréons) et l'hexafluorure de soufre (SF6)



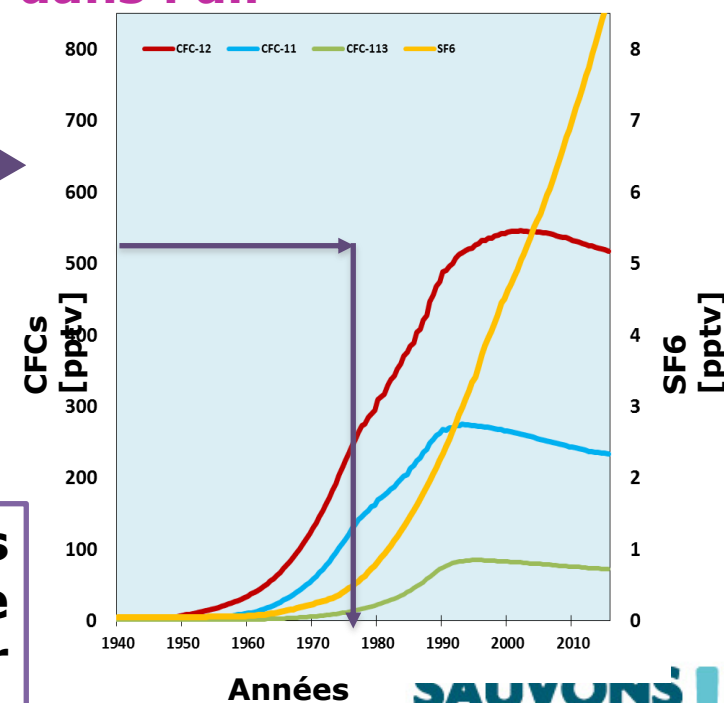
## Des concentrations dans l'eau ...



Caractérisation des points ( $t^\circ$ , altitude) et des modèles d'écoulement simplifiés



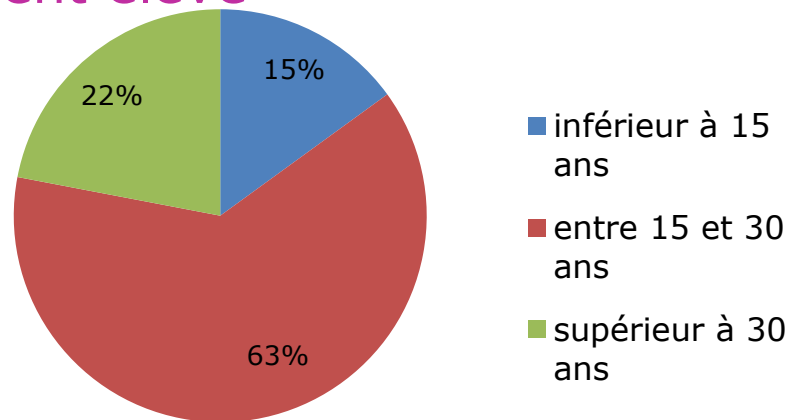
## ... aux concentrations dans l'air



Principe : **les gaz, une fois dissous dans la nappe, s'isolent de l'atmosphère et conservent leur signature atmosphérique**

## Zoom : résultats des campagnes de datation 2018, territoire délégation de Lyon

- L'âge moyen apparent des eaux au droit des captages prioritaires du territoire Rhône Alpes du bassin Rhône Méditerranée est **relativement élevé**



Ces **résultats sont à moduler** au regard de la caractérisation de la réactivité de l'aquifère aux modalités de recharge : **plus de 40 % des points de prélèvement sont représentatifs d'un système sans facteur de retard (bénéfices immédiats sur la qualité de l'eau)**





Merci de votre attention